Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le 17/6/22 ====

ID: 038-213800717-20220614-D20220613_47-DE

COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC DEPARTEMENT ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 JUIN 2022 N°47/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE TREIZE JUIN,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS: ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PAIO J., RIOU M., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS: ARRAR P. à DUCES E., CATTANI JL. à BARET E., CHABANY S. à DIETRICH F., MOLLARD N. à RIOU M., PROCACCI T. à VITINGER G., SANCHEZ D. à PAIO J.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Richard MEDAVIT est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET COMMUNAL 2022 LIEES AUX EMPRUNTS CONTRACTES

Monsieur le Maire rappelle la délibération 38/2022 du 02 mai 2022 concernant la contraction de deux emprunts pour la construction de la nouvelle école maternelle et la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie et de son parvis.

1. Décision modificative en lien avec les frais de dossier

Il rappelle les frais de dossiers dus aux organismes bancaires concernés :

- 1 500 € pour la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais
- 1 750 € pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Afin de pouvoir payer ces deux sommes au total global de 3 250 € (trois mille deux cent cinquante euros), une décision modificative du budget primitif 2022 de la commune est nécessaire. Le Maire propose les modifications des crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2022		
022	Dépenses imprévues (dépense)	- 3 250 €
627	Services bancaires et assimilés (dépense)	+ 3 250 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2022 Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le 1 7/06/22 ID: 038-213800717-20220614-D20220613_47-DE

2. Décision modificative en lien avec une annuité à rembourser dès 2022

Le Maire rappelle que l'emprunt contracté avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes a une échéance de remboursement dès le mois de juillet 2022. Il est par conséquent nécessaire de prévoir les crédits sur les comptes concernés en dépenses (section de fonctionnement pour les intérêts et section d'investissement pour le capital) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2022		
022	Dépenses imprévues (dépense)	- 2 318. 75 €
66111	Services bancaires et assimilés (dépense) remboursement de la part en intérêts	+ 2 318. 75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2022		
2111	Terrains nus (dépense)	- 127 839. 10 €
1641	Emprunts en euros (dépense) - (remboursement de la part en capital)	+ 127 839. 10 €

3. <u>Décision modificative en lien avec la réception des sommes versées par les établissements bancaires</u>

Le maire rappelle que les emprunts contractés ont vocation à payer les charges des projets tout au long du mandat dont les deux projets phares cités en introduction. La conjoncture économique actuelle avec une augmentation des taux d'emprunt et les bonnes conditions financières de la collectivité permettent une anticipation calculée et maîtrisée des moyens nécessaires à la réalisation du programme municipal.

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2022			
1641 recette emprunt	+ 3 000 000	23133 – Compte travaux Mairie (D)	+ 1 000 000
		231 386 - Compte bâtiments divers (D)	+ 2 000 000
NB : pour mémoire, le budget est voté par chapitre			

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (F. DEUTSCH – J.M. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU)

AUTORISE les modifications budgétaires suivantes en dépenses :

022 - Dépenses de fonctionnement	- 5 568. 75 €
627 - Dépenses de fonctionnement	+ 3 250. 00 €
66111 - Dépenses de fonctionnement	+ 2318.75€
2111 - Dépenses d'investissement	- 127 839. 10 €
1641 - Dépenses d'investissement	+ 127 839. 10 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le 12/06/22 = = = ID: 038-213800717-20220614-D20220613_47-DE

1641 - Recettes d'investissement	+ 3 000 000. 00 €
23133 - Dépenses d'investissement	+ 1 000 000. 00 €
231 386 - Dépenses d'investissement	+ 2 000 000. 00 €

AUTORISE le Maire à faire prendre toutes les écritures comptables afférentes à ces opérations et modifications et à signer tous les actes s'y reportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme, CHAMP sur DRAC, le 14 juin 2022

> Le Maire, Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification